

DPE
Bureau des actes collectifs

Affaire suivie par :
Anne-Laure FERMEY, Adjointe à la Cheffe du DPE
Frédéric HOARAU, Chef du bureau
Tél : 03 20 15 65 97
Mél : dpe-actesco@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Lille, le 12 octobre 2021

La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités
à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement et
Directeurs de CIO

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation
nationale du 1^{er} degré

s/c

Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des
Services Départementaux de l'Éducation Nationale

**Objet : Campagne des rendez-vous de carrière 2021-2022 – personnels enseignants du 2nd degré,
personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale**

***P.J. : Outils d'aide au positionnement des items des grilles d'évaluation des personnels enseignants
(modèle 1), documentalistes (modèle 2), CPE (modèle 3)***

Cette note de service vise à rappeler les modalités de mise en œuvre des rendez-vous de carrière (RDVC). Elle met également à votre disposition, au travers de ses annexes, les outils académiques d'aide au positionnement des items composant les grilles d'évaluation des personnels enseignants, de documentation et d'éducation.

A chacune des étapes du RDVC, les échanges entre évaluateurs (chef d'établissement et inspecteur compétent) sont fondamentaux. Cette communication renforcée est de nature à conduire le processus d'évaluation dans une perspective bienveillante, impartiale et équitable.

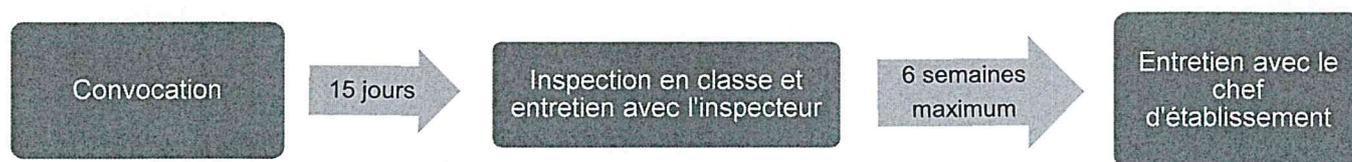
I- L'ORGANISATION DES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

L'ensemble du processus des RDVC est géré par l'application SIAE/SIRHEN. Les échanges entre évaluateurs ainsi qu'avec l'évalué se déroulent via cette application. J'attire votre attention sur la nécessité d'utiliser exclusivement cet outil pour valider les différentes étapes du RDVC et ce dans un souci de traçabilité juridique des informations.

Compte tenu des fonctionnalités actuelles de SIAE, il est recommandé de s'assurer que l'évalué a bien pris connaissance du courriel lui indiquant les dates de son RDVC.

Précision importante : le délai pour prévenir l'agent du calendrier de son RDVC est fixé à 15 jours calendaires avant la date de l'inspection qui est l'élément déclencheur de la procédure d'évaluation, non compris les jours de vacances de classe.

L'observation en classe est suivie d'un entretien avec l'inspecteur, qui peut se dérouler le même jour. Dans le second degré s'en suit l'entretien avec le chef d'établissement dans un délai qui ne peut excéder six semaines. Les deux entretiens n'ont pas vocation à se dérouler le même jour, tant pour l'évalué que pour les évaluateurs qui pourront profiter de ce temps pour nourrir leurs échanges.



Concernant la question du report d'un RDVC :

⇒ Si le report est à l'initiative de l'évaluateur, il ne déclenche pas une modification du calendrier du RDVC considérant ainsi que l'agent a bénéficié du délai réglementaire pour s'y préparer.

⇒ Si le report est à l'initiative de l'évalué, deux cas de figure sont à prendre en considération :

- le report est lié à un motif légitime (maladie, absence non prévisible pour un motif légitime...) : l'évalué doit alors bénéficier de la computation d'un nouveau délai de 15 jours afin de pouvoir préparer pleinement son RDVC ;
- le report apparaît lié à un motif non légitime (absence non justifiée...) : la mise en place d'un report est appréciée au cas par cas : le calendrier du RDVC n'est pas modifié (pas de computation d'un nouveau délai de 15 jours).

Il est conseillé de consulter régulièrement l'application SIAE pour avoir un état individuel des situations de report à l'initiative des évalués.

Les agents titulaires d'un corps et stagiaires ou en année probatoire dans un autre corps, bénéficieront d'un RDVC dans leur corps d'origine, ainsi que d'une inspection en vue d'une titularisation dans le corps d'accueil.

II- LE DEROULÉ DES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Le chef d'établissement a la possibilité d'assister à l'observation en classe, en concertation avec l'inspecteur. En revanche les entretiens se déroulent impérativement en « tête à tête » entre l'agent et chacun des évaluateurs, aucun tiers ne pouvant y prendre part.

Il est souhaitable que les évalués préparent leur RDVC. Pour cela ils peuvent prendre appui sur le guide du rendez-vous de carrière publié par le Ministère de l'Education Nationale que vous pouvez porter à leur connaissance :

<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

Aucun document ne peut être exigé ni par le chef d'établissement, ni par l'inspecteur, en amont ou lors du (des) entretien(s), sauf les documents liés à la séance observée tels que les supports et surtout le cahier de textes de la classe. C'est l'agent, et lui seul, qui décide de produire et de communiquer aux évaluateurs ce qui prend alors la forme d'un document de référence dont la maquette est présentée dans le guide cité supra. Si ce document est présenté par l'agent, il devra alors nécessairement faire l'objet d'un échange dans le cadre des entretiens. Si ce document n'est pas produit par l'agent, il ne peut en être fait état dans le compte rendu d'évaluation professionnelle (CREP).

Quels sont les évaluateurs compétents pour conduire les RDVC ?

- L'inspecteur compétent est un inspecteur titulaire, stagiaire, détaché ou faisant fonction. Les chargés de mission d'inspection ne peuvent pas mener de RDVC, sauf accord du ministère. Pour certains personnels dont la situation administrative et professionnelle est particulière, il est préconisé que des échanges soient construits entre les différents inspecteurs susceptibles de mener le RDVC. A titre d'exemple, ce peut être le cas entre un IEN ET-EG et un IEN ASH pour l'évaluation d'un PLP affecté en ULIS, ou autre cas entre deux IA-IPR pour un certifié affecté en DNL.

- Le chef d'établissement est compétent pour conduire le RDVC. Il lui est toutefois possible de déléguer cette compétence à son (l'un de ses) adjoint(s) pédagogique(s) notamment dans le cas des cités scolaires. A l'exception de quelques cas très particuliers, le RDVC est conduit par le chef de l'établissement dans lequel l'enseignant est affecté à titre définitif. Ainsi, dans le cas des titulaires sur zone de remplacement (TZR) ou des agents en affectation à l'année (AFA), le chef d'établissement de rattachement prend l'attache du chef d'établissement dans lequel l'enseignant effectue son service et peut participer à l'observation en classe et/ou réaliser l'entretien dans ce même établissement.

III- LE COMPTE RENDU D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE

Concernant l'élaboration du CREP, le(s) évaluateur(s) renseigne(nt) la grille d'évaluation et rédige(nt) leur appréciation littérale via l'application SIAE, selon le modèle de compte rendu correspondant.

Les échanges entre évaluateurs sont fondamentaux, notamment pour ce qui concerne la cotation des items co-évalués par eux.

Les outils d'aide au positionnement des items dans la grille d'évaluation, élaborés en concertation avec une équipe composée de chefs d'établissement, sont reconduits pour les personnels enseignants (modèle 1), les professeurs documentalistes (modèle 2) et les conseillers principaux d'éducation (modèle 3).

La finalité de ces outils est de vous proposer des observables partagés par l'ensemble des évaluateurs, pour chacun des items de ces grilles d'évaluation. Leur valeur n'est qu'indicative. Il est par ailleurs fondamental de s'appuyer sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation 2013 ainsi que sur les circulaires de missions des CPE et professeurs documentalistes.

A ce titre, je tiens à nouveau à attirer votre attention sur la nécessité de réserver la cotation « Excellent » des différents items aux seuls niveaux d'expertise correspondant à une valeur exceptionnelle ou remarquable de l'agent dans le domaine considéré, et dans le cadre d'un exercice comparé de la valeur professionnelle des agents. Le respect de cette consigne doit permettre d'assurer une plus grande cohérence dans la détermination de l'appréciation finale de la valeur professionnelle

Je vous rappelle, également, que votre appréciation doit porter sur l'ensemble du parcours de carrière et ne pas se limiter à un rapport d'inspection ou de notation. Les comptes rendus ne doivent pas faire mention des activités syndicales des agents, des congés maladie ou maternité ou encore de leur situation familiale (par exemple, le nombre d'enfants).

IV- CALENDRIER

Les évaluateurs peuvent renseigner et enregistrer les CREP dans l'application SIAE au fur et à mesure de la tenue des RDVC, jusque début juin 2022. Il est demandé de ne pas les valider.

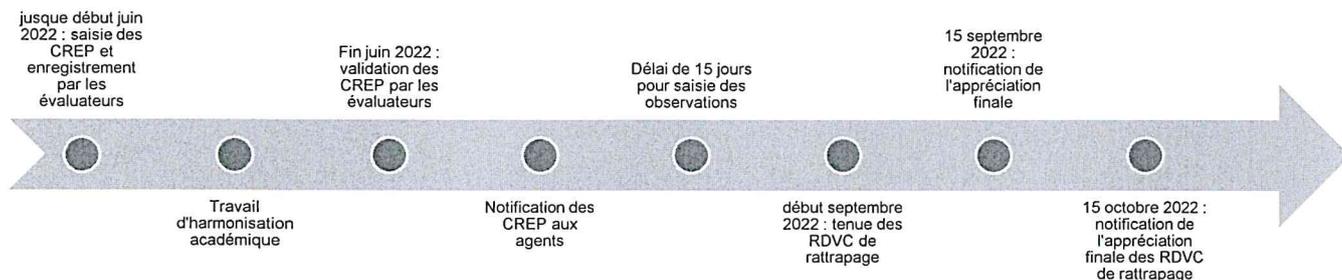
L'enregistrement de l'ensemble des CREP permettra ensuite la réalisation d'un travail d'harmonisation au niveau académique en juin, à l'issue duquel les évaluateurs seront invités à valider les CREP fin juin 2022.

La validation des deux évaluateurs déclenchera la notification du CREP à chaque agent qui disposera de 15 jours pour saisir ses éventuelles observations.

Sauf erreur matérielle manifeste, il ne sera pas possible de modifier, suite à des observations formulées par les agents, les appréciations saisies par les évaluateurs, les intéressés ayant à leur disposition la procédure de recours après la notification de l'appréciation finale.

L'appréciation finale de la valeur professionnelle par l'autorité compétente sera notifiée dans les deux semaines suivant la rentrée scolaire, soit au plus tard le 15 septembre 2022 pour les RDVC qui auront été réalisés en 2021-2022. Les délais de recours débutent à la date de la notification.

Pour les agents qui n'auront pas pu bénéficier de leur RDVC en raison d'une absence prolongée (maladie, maternité...), et qui seront en activité à la rentrée scolaire 2022, un RDVC pourra être organisé début septembre 2022. L'appréciation finale sera alors notifiée au plus tard le 15 octobre 2022.



Le bureau des actes collectifs du DPE reste à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie

Paul-Eric PIERRE

Valérie CABUIL

Outil d'aide au positionnement des items de la grille d'évaluation des enseignants

La finalité de cet outil est de proposer un cadre de référence à partir d'observables partagés par l'ensemble des évaluateurs, pour chacun des items de la grille d'évaluation (modèle 1). Ce cadre est applicable aussi bien dans le premier que le second degré. Sa valeur n'est qu'indicative.

	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Appréciation des niveaux d'expertise	Non participation, bloquant	Respect des missions et des demandes de l'Institution	Très bonne maîtrise des attendus	Proactif, moteur (rayonnement)
	→ Méconnaît, refuse	→ Applique, participe, respecte, est conforme, adhère	→ Réfléchit, fait vivre, construit pour sa pratique, réinvestit	→ Conçoit, mutualise, fédère, impulse
	→ Inopérant	→ Collaboratif	→ Réactif	→ Proactif

Items	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
A compléter par l'inspecteur (1er ou 2nd degré)				
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique (P1)	Peu de méthode, peu de recul. Nombreuses maladresses qui donnent lieu à des erreurs dans les représentations (savoirs erronés chez les élèves). Conception absente ou non conforme aux programmes. Pas de mise à jour des connaissances et savoirs.	Enseignant qui s'approprie, adapte des ressources dans le respect des programmes et textes officiels (référentiel). Maîtrise suffisamment les savoirs.	Mise en œuvre réfléchie avec des choix didactiques bien adaptés au contexte d'exercice. Capable de réponses précises dans les différents champs de son domaine disciplinaire capable d'analyse réflexive sur ses pratiques professionnelles. Propose des activités parfois innovantes	Contribue au projet disciplinaire. A une démarche experte (met en lien sa discipline avec les autres, sait créer du sens). Les savoirs disciplinaires et les compétences didactiques sont actualisés et transmissibles en formation. Sait inscrire ses démarches dans l'innovation, la formation ou l'accompagnement des pairs.
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves (7 et P2)	Langage inadapté.	Langage clair et adapté.	Travail explicite de la langue lorsque se présentent des situations qui s'y prêtent.	Sait anticiper et intégrer dans son enseignement un objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite, peut créer les situations.
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (3,4 et P3)	Situations d'apprentissage inadaptées aux élèves.	Le professeur apporte de l'aide : à partir d'une même situation donnée à tous les élèves, assiste certains en se basant sur une catégorisation simple (par exemple "forts - moyens - faibles").	Le professeur diversifie : propose des activités différentes, il connaît plusieurs besoins et modes d'apprentissage (présents chez <u>les</u> élèves en général).	Construit sa séquence en ayant anticipé sur les besoins de différenciation, d'adaptation. Prend en compte l'interdisciplinarité pour donner plus de sens. A une connaissance des besoins de <u>ses</u> élèves.
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves (P4)	Gestion de classe inadaptée.	Pose un cadre favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.	Veille à ce que les élèves comprennent et acceptent le cadre (implication des élèves, explicitation du cadre).	Construction de l'autonomie : collaboration entre les élèves, capacité d'écoute et d'échange.
Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves (P5)	Evaluation inappropriée, stigmatisante.	Evalue mais ne revient pas sur les non réussites.	Evaluation qui évite la stigmatisation, les effets négatifs (perçue comme juste par les élèves).	Capacité d'utiliser de façon pertinente, raisonnée et avec bienveillance les différents modes d'évaluation et de les intégrer dans un processus de formation de l'élève.

Items	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
A compléter : par l'inspecteur dans le 1er degré - par le chef d'établissement dans le 2nd degré				
Coopérer au sein d'une équipe (10)	Ne s'inscrit pas dans une démarche collective.	S'inscrit dans des projets existants.	Propose et construit. Prend des initiatives. S'inscrit dans une démarche collective.	Projet de qualité construit par rapport à un diagnostic pertinent (projet d'établissement, contrat d'objectifs, échelle, contexte, dépasse le cadre de sa propre discipline).
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement (11, 12 et 13)	Absence/manque de lien avec la communauté éducative.	Applique les procédures de communication convenues dans l'EPLE. Identifie les acteurs. Connaît le projet d'établissement et contribue ponctuellement à sa mise en œuvre.	Prend des initiatives pour résoudre des problèmes qui se présentent. Mobilise les procédures à bon escient. Tient compte des effets des procédures de communication pour adapter sa contribution à l'action de la communauté (fait vivre le projet d'établissement).	Construit des procédures (regard global, collectif, fonctionnement global de l'EPLE). Impulse et coordonne d'autres procédures pour répondre à l'atteinte des objectifs du Projet d'établissement.
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages (P4)	Manque d'assiduité et de ponctualité, décisions injustes ou absentes.	Favorise la collaboration. Assure la sécurité des élèves. Autorité exigeante et bienveillante.	Connaît les élèves, anticipe sur les difficultés, réagit de manière pertinente et proportionnée en classe et en dehors de la classe. Favorise l'ambition et la persévérance.	Dans le cadre d'une stratégie d'équipe, il participe à la création d'une école de la République où la qualité de vie est l'affaire de tous.
A compléter : par l'inspecteur dans le 1er degré - par l'inspecteur <u>et</u> le chef d'établissement du 2nd degré				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques (1, 2 et 6)	Règlement intérieur et chartes d'usage négligés.	Fait vivre les valeurs républicaines dans la classe. Climat de classe sécurisé. Conforme à l'esprit et aux valeurs de la République.	Fait vivre et intègre les valeurs de la République dans sa pratique.	Incarné, diffuse, impulse. S'engage au service de la communauté.
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation (5)	Ne participe pas à la construction des parcours des élèves.	Respecte ses obligations professionnelles (participe à la construction des parcours, suit ce qui existe).	Construit des parcours différenciés (pilote, force de proposition). Prend en compte l'élève dans sa globalité.	Décloisonne sa discipline pour construire des parcours différenciés.
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel (14)	Absence, refus de formation.	S'inscrit et/ou participe à des formations conseillées pour améliorer sa pratique.	Identifie ses besoins. S'inscrit dans des formations pour ouvrir son champ d'intervention, de compétence (analyse réflexive). Réinvestit les acquis de la formation et de la recherche.	Propose, pilote des formations. Mutualise les acquis de la formation, impulse une politique de développement professionnel. Enrichit sa pratique par les apports de la recherche en pédagogie, l'innovation. S'inscrit dans une démarche de praticien réflexif au service de l'individuel et du collectif.

Outil d'aide au positionnement des items de la grille d'évaluation des professeurs documentalistes

La finalité de cet outil est de proposer un cadre de référence à partir d'observables partagés par l'ensemble des évaluateurs, pour chacun des items de la grille d'évaluation (modèle 2).

Sa valeur n'est qu'indicative.

	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Appréciation des niveaux d'expertise	Non participation, bloquant	Respect des missions et des demandes de l'Institution	Très bonne maîtrise des attendus	Proactif, moteur (rayonnement)
	→ Méconnaît, refuse	→ Applique, participe, respecte, est conforme, adhère	→ Réfléchit, fait vivre, construit pour sa pratique, réinvestit	→ Conçoit, mutualise, fédère, impulse
	→ Inopérant	→ Collaboratif	→ Réactif	→ Proactif

Items	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
A compléter par l'inspecteur				
Maîtriser les connaissances et les compétences propres à la culture de l'information et des médias	Peu de méthode, peu de recul. Nombreuses maladresses qui donnent lieu à des erreurs dans les représentations (savoirs erronés chez les élèves). Conception absente ou non conforme aux programmes (cycle 4 etc). Absence ou faiblesse des connaissances en SIC. N'a pas de pratique de veille personnelle professionnelle ni de veille pédagogique et culturelle pour la communauté éducative Faible usage des technologies de l'information et de la communication. Peu ou pas de travail en collaboration avec les autres membres de l'équipe éducative.	Enseignant qui s'approprie, adapte des ressources dans le respect des textes officiels (référentiel). Des connaissances suffisantes en SIC, mais peu actualisées. Des connaissances suffisantes en droit de l'information pour l'EMI. Veille personnelle professionnelle, et / ou d'une veille pédagogique et culturelle pour la communauté éducative. Usage courant des technologies de l'information et de la communication. Travaille en collaboration avec les autres membres de l'équipe éducative.	Mise en œuvre réfléchie avec des choix didactiques bien adaptés au contexte d'exercice. Capable de réponses précises dans les différents champs de son domaine disciplinaire. Des connaissances satisfaisantes et actualisées en SIC et droit de l'information pour l'EMI. Capacité à interroger sa pratique. Dispose d'une veille personnelle professionnelle, et d'une veille pédagogique et culturelle pour la communauté éducative qu'il partage et diffuse. Usage pertinent et maîtrise des technologies de l'information et de la communication.	Contribue au projet disciplinaire, mutualise. A une démarche experte (met en lien sa discipline avec les autres, sait créer du sens). Les savoirs disciplinaires et les compétences didactiques sont actualisés et transmissibles en formation Veille dynamique en SIC, maîtrise des enjeux, partage des connaissances et analyse réflexive. Développe et innove dans le champ des technologies de l'information et de la communication.
Concevoir, mettre en œuvre et animer des séquences pédagogiques prenant en compte la diversité des élèves	Faible contribution aux enseignements et aux dispositifs et parcours qui permettent l'acquisition d'une culture de l'information par tous les élèves. Absence de progression des apprentissages info-documentaires ou de médiation documentaire dans le cadre de l'EMI. Ne favorise pas la personnalisation des apprentissages. Absence d'activités organisées dans le cadre de la semaine de la presse et des médias à l'école	Contribue aux enseignements et aux dispositifs et parcours qui permettent l'acquisition d'une culture de l'information par tous les élèves. Propose une progression des apprentissages info-documentaires sur le cycle concerné. S'implique pédagogiquement dans l'EMI Prend en compte la personnalisation des apprentissages. Mène des activités dans le cadre de la semaine de la presse	Conçoit des enseignements et s'implique dans les dispositifs et parcours qui permettent l'acquisition d'une culture de l'information par tous les élèves. Développe les situations pédagogiques de co-enseignement, d'interdisciplinarité dans le cadre de l'EMI. Met en œuvre une progression des apprentissages info-documentaires sur le cycle concerné (collège ou lycée). Personnalise les apprentissages. Organise des activités dans le cadre de la semaine de la presse et des médias à l'école	Conçoit et élabore des enseignements et des dispositifs en collaboration pour l'acquisition d'une culture de l'information par tous les élèves. Porte une approche de l'EMI interdisciplinaire. La progression est envisagée sur le cycle concerné (collège ou lycée) et construite en équipe éducative. Propose et met en cohérence ses interventions dans le cadre des parcours. Conçoit des activités dans le cadre de la semaine de la presse et développe en collaboration les médias à l'école
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves	Langage inadapté. Ne stimule pas l'intérêt pour la lecture. Ne développe pas une pratique de la lecture avec les élèves.	Langage clair et adapté. Mène des animations et des activités pédagogiques autour du livre et de la lecture. Développe ses connaissances en littérature jeunesse.	Travail explicite de la langue lorsque se présentent des situations qui s'y prêtent. Mène des activités pédagogiques autour du livre et de la lecture. Se saisit de toutes les opportunités pour développer une pratique de la lecture et stimuler son intérêt. Partage ses connaissances en littérature jeunesse.	Sait anticiper et intégrer dans son enseignement un objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite, peut créer les situations. Se saisit des opportunités pour développer une pratique de la lecture. Mène des activités pédagogiques autour du livre et de la lecture et développe une politique de lecture en relation avec les autres professeurs en s'appuyant sur ses connaissances en littérature jeunesse.

Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves	Gère de façon inadaptée le groupe d'élèves. Ne tire pas profit de l'espace CDI ou 3C. Ne favorise pas l'autonomie, l'initiative, le travail collaboratif et la personnalisation. N'utilise pas d'outils numériques favorisant la coopération et la collaboration.	Pose un cadre favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves. Cherche à tirer profit de l'espace CDI ou 3C. Cherche à favoriser l'autonomie, l'initiative et le travail collaboratif. Utilise des outils numériques favorisant la coopération et la collaboration. Privilégie la pédagogie de projet	Veille à ce que les élèves comprennent et acceptent le cadre (implication des élèves et explicitation du cadre). Tire profit de l'espace CDI ou 3C. Favorise l'autonomie, l'initiative et le travail collaboratif et coopératif ; utilise des outils numériques favorisant la coopération et la collaboration et forme les élèves à leur utilisation. Met en œuvre une pédagogie de projet	Innove pour développer l'autonomie, l'initiative, le travail collaboratif et coopératif, et la personnalisation des apprentissages dans un espace tiers où se confrontent culture scolaire et juvénile. Connait et part des pratiques juvéniles pour construire des situations d'apprentissages en info-documentation
Assurer la gestion du centre de ressources, contribuer à la définition de la politique documentaire de l'établissement et la mettre en oeuvre	Enrichit et exploite peu le fonds documentaire. Pas de critères d'acquisition définis ; le fonds n'est que peu actualisé ou enrichi, ni valorisé (fictions, documentaires, orientation), ni diversifié (part du numérique) Ne joue pas le rôle de médiateur pour l'accès aux ressources dans le cadre de l'accueil et de la mise en œuvre des enseignements. N'engage pas une réflexion collective sur l'intérêt de la politique documentaire. L'action n'est pas réfléchie	Enrichit et exploite le fonds documentaire selon des critères définis par une politique d'acquisition (fictions, documentaires, orientation) Mise à disposition d'outils et de ressources documentaires diversifiées (physiques et numériques). Favorise l'accès aux ressources par l'accueil et les liens pédagogiques. Communique des données (fonds documentaire, fréquentations..) susceptibles d'engager un démarche de politique documentaire. L'action est réfléchie.	Prend en compte les besoins pour l'enrichissement et l'exploitation du fonds par une politique d'acquisition concertée. Met à disposition un fonds (fictions, documentaires, orientation) pertinent et diversifié (physique et numérique) Valorise et développe des ressources, des méthodes et des d'outils la réalité de l'établissement. Assure un accueil pédagogique et une médiation documentaire Participe à l'élaboration d'une politique documentaire qui oriente l'action.	Analyse les besoins et anticipe pour l'enrichissement et l'exploitation du fonds dans le cadre de la politique d'acquisition. Diversifie les ressources, les méthodes, les outils et offre un service auprès de la communauté éducative. Organise de façon complémentaire les ressources physiques et numériques en prenant en compte la réalité de l'établissement. Joue pleinement le rôle de médiateur pour l'accès aux ressources dans le cadre de l'accueil et de la mise en œuvre des enseignements. Elabore, en collaboration, une politique documentaire qui tient compte de l'environnement de l'établissement, améliore les conditions de formation et assure l'accès de tous.

Items	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
A compléter par le chef d'établissement				
Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international	N'organise pas une accessibilité des ressources en ligne. Ne gère pas d'espace (rubrique) CDI sur l'ENT. Absence de participation à l'organisation de visites, de sorties culturelles. Ne facilite pas la venue de conférenciers ou d'intervenants extérieurs. Manque de participation au parcours citoyen et au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'établissement.	Met en ligne les ressources et gère un espace au sein de l'ENT et/ou un portail documentaire participe à des sorties. Participe au parcours citoyen et au parcours d'éducation artistique et culturelle. Est en lien avec ses collègues du district.	Diffuse des ressources par différents vecteurs. Utilise activement l'ENT et/ou un portail documentaire, met en ligne et actualise des ressources pertinentes pour la communauté éducative. Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du parcours citoyen et d'éducation artistique et culturel.	Développe les modalités de diffusion des ressources et les possibilités de l'ENT et/ou d'un portail documentaire selon une stratégie de communication définie. Porte et initie des projets de sorties culturelles. Enrichit l'établissement par son réseau d'intervenants extérieurs. Collabore activement au parcours citoyen et au parcours d'éducation artistique et culturelle. S'implique dans le développement d'un média scolaire.
Coopérer au sein d'une équipe	Ne s'inscrit pas dans une démarche collective. Ne pense pas à l'articulation entre le CDI et les autres acteurs et lieux de vie. Absence de collaboration avec la vie scolaire, de partenariat avec le psychologue de l'éducation nationale	S'inscrit dans des projets existants de l'équipe éducative. Collabore avec la vie scolaire et le psychologue de l'éducation nationale	S'inscrit dans des projets existants de l'équipe éducative. Collabore avec la vie scolaire et le psychologue de l'éducation nationale.	Participe aux projets de l'établissement. Propose des projets de qualité par rapport à un diagnostic pertinent (projet d'établissement, contrat d'objectifs, contexte, dépasse le cadre de sa discipline). Décloisonnement avec la vie scolaire
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer les partenaires de l'établissement	Absence/manque de lien avec la communauté éducative. Absence de relations avec les libraires, les bibliothèques et médiathèques, le réseau Canopé, les associations culturelles, les établissements d'enseignement supérieur, le CLEMI, les médias locaux...	Applique les procédures de communication convenues dans l'EPL. Identifie les acteurs. Connaît le projet d'établissement et contribue ponctuellement à sa mise en œuvre. Est en lien avec des partenaires de l'éducation, du monde de la documentation et du livre (libraires, bibliothèques et médiathèques, réseau Canopé, associations culturelles, établissements d'enseignement supérieur, le CLEMI, les médias locaux...)	Prend des initiatives pour résoudre des problèmes qui se présentent. Mobilise les procédures à bon escient. Tient compte des effets des procédures de communication pour adapter sa contribution à l'action de la communauté (fait vivre le projet d'établissement). A construit un réseau partenarial actif avec les partenaires extérieurs au profit de l'établissement. (libraires, bibliothèques et médiathèques, réseau Canopé, associations culturelles, établissements d'enseignement supérieur, le CLEMI, les médias locaux...)	Construit des procédures (regard global, collectif, fonctionnement global de l'EPL). Impulse et coordonne d'autres procédures pour répondre à l'atteinte des objectifs du projet d'établissement. Participe à certaines instances. Développe et consolide les relations avec les partenaires extérieurs. (libraires, bibliothèques et médiathèques, réseau Canopé, associations culturelles, établissements d'enseignement supérieur, le CLEMI, les médias locaux...)
A compléter par l'inspecteur et le chef d'établissement				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	Règlement intérieur et chartes d'usage négligés	Fait vivre les valeurs républicaines dans la gestion des groupes élèves. L'aménagement et le fonctionnement du CDI ou 3C conforme à l'esprit et aux valeurs de la République.	Fait vivre et intègre les valeurs de la République dans sa pratique	Incarné, diffuse, impulse, s'engage au service de la communauté
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	Ne participe pas à la construction des parcours des élèves	Respecte ses obligations professionnelles (participe à la construction des parcours, suit ce qui existe).	Construit des parcours différenciés (pilote, force de proposition). Prend en compte l'élève dans sa globalité.	Décloisonne sa discipline pour construire des parcours différenciés
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	Absence, refus de formation. N'assiste pas aux formations territoriales	S'inscrit et/ou participe à des formations conseillées pour améliorer sa pratique. Assiste aux formations territoriales.	Identifie ses besoins dans les formations pour ouvrir son champ d'intervention, de compétence (analyse réflexive). Réinvestit les acquis de la formation et de la recherche. Participe activement aux formations territoriales et initie des projets	Propose, pilote des formations. Mutualise les acquis de la formation, impulse une politique de développement professionnel. Enrichit sa pratique par les apports de la recherche en pédagogie, SIC, innovation. S'inscrit dans une démarche de praticien réflexif au service de l'individu et du collectif.

Outil d'aide au positionnement des items de la grille d'évaluation des conseillers principaux d'éducation

La finalité de cet outil est de proposer un cadre de référence à partir d'observables partagés par l'ensemble des évaluateurs, pour chacun des items de la grille d'évaluation (modèle 3). **Sa valeur n'est qu'indicative.**

	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Appréciation des niveaux d'expertise	Non participation, bloquant	Respect des missions et des demandes de l'Institution	Très bonne maîtrise des attendus	Proactif, moteur (rayonnement)
	→ Méconnaît, refuse	→ Applique, participe, respecte, est conforme, adhère	→ Réfléchit, fait vivre, construit pour sa pratique, réinvestit	→ Conçoit, mutualise, fédère, impulse
	→ Inopérant	→ Collaboratif	→ Réactif	→ Proactif

Items	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
A compléter par l'inspecteur				
Assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves	Manque de rigueur dans le suivi, non respect des procédures, manque de participation aux instances et aux dispositifs de suivi.	Applique les procédures de suivi, participe aux dispositifs et instances de suivi, partage les informations, utilise les outils et ressources numériques à disposition.	Id + contribue à l'évaluation des élèves et aux transitions entre les cycles et les degrés d'enseignement.	Id + assure des missions de référent, impulse et coordonne des dispositifs et des actions en vue d'améliorer le suivi individuel et collectif des élèves, évalue leur efficacité.
Participer à l'élaboration de la politique éducative de l'établissement, coordonner la mise en œuvre et assurer le suivi du volet éducatif du projet d'établissement	Contribution insuffisante à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique éducative de l'établissement.	Prend part à la mise en œuvre de projets et d'actions éducatives.	Participe aux instances, concourt au diagnostic de la vie éducative de l'établissement, à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets et d'actions répondant aux objectifs.	Id+ impulse, coordonne, suit le volet éducatif du projet d'établissement
Utiliser un langage clair et adapté aux situations éducatives rencontrées et intégrer dans son activité la maîtrise des codes de communication par les élèves	Langage inapproprié.	Langage clair et adapté.	Contribue à la maîtrise de la langue orale et écrite des élèves lorsque les situations se présentent.	Anticipe et intègre dans les situations éducatives des objectifs de maîtrise de la langue orale et écrite, peut créer des situations.
Appréhender, construire et mettre en œuvre des situations éducatives prenant en compte la diversité des élèves	Peu de situations éducatives mise en œuvre, situations éducatives inadaptées.	Construit et met en œuvre des situations éducatives, dont les objectifs et les contenus sont adaptés au degré d'enseignement et au cycle.	Construit et met en œuvre des situations éducatives adaptées à la diversité des élèves, dont il prend en compte les besoins, et dont il évalue les acquis.	Id+ Conçoit et met en œuvre des situations éducatives dans le cadre de projets interdisciplinaires, favorisant le développement de compétences transversales.
Contribuer à la formation à une citoyenneté participative	Ne favorise pas le processus de concertation et de participation des élèves aux instances représentatives, ne contribue pas à la vie collégienne et lycéenne.	Assure la formation des délégués élèves, accompagne les élèves dans la prise de responsabilité.	Encourage et coordonne les initiatives des élèves dans le cadre de la vie collégienne et lycéenne, favorise leur participation aux instances et contribue à leur animation.	Id + assure des missions (référent citoyenneté, délégué académique à la vie lycéenne...) impulse la formation à la responsabilité des élèves dans le cadre du projet d'établissement et du parcours citoyen

Items	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
A compléter : par le chef d'établissement				
Collaborer, dans le cadre du suivi des élèves, avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et les partenaires de l'établissement				
Contribuer, en lien avec les autres personnels, au respect des règles de vie et de droit dans l'établissement				
Assurer l'animation de l'équipe de vie collaire et organiser son activité				
A compléter : par l'inspecteur <u>et</u> le chef d'établissement				
Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement et contribuer à la qualité du climat scolaire				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et leur projet personnel				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				